

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 17 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juin, le Conseil Municipal de VOLLORE-VILLE, dûment convoqué le 12 juin 2020, sous la présidence de M. le Maire, Pierre ROZE.

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Dominique MAYET, Virginie CHASSAIGNE, François-Xavier AUBERT LA FAYETTE, Virginie ARNOLD, Pierre DAMBRICOURT, Françoise GOUSSEF, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Olivier LEVIGNE, Wilfrid MOIGNOUX, Philippe PICHON, Justine TOSONI

Procuration : Sarah HOSMALIN à Virginie CHASSAIGNE

Secrétaire de séance : Elodie JOLY

Approbation des 2 précédents comptes rendus : signature des présents, les personnes en visio passeront en Mairie pour signer.

Pierre ROZE explique les documents relatifs aux budgets de la commune.

- **Budget général de la commune :**

- Revenus ;
- Dépenses obligatoires : 167 708,00 € d'excédent budgétaire. Proposition du budget faite au trésorier, qui a effectué quelques modifications, notamment par rapport à la balance TDM.
- Recettes de fonctionnement :
 - 80 000,00 € d'attribution de compensation correspondent aux transferts de compétences envers la commune. 13 000,00 € nous reviennent d'attribution de compensation d'investissement pour l'école, pour réaliser des travaux notamment.
 - Chaque année, l'État augmente d'environ 1 à 2 % les bases des impôts.
 - La dotation forfaitaire est versée par l'État, la dotation de solidarité rurale dépend des revenus des habitants de la commune.
 - 1 200,00 € du département, imputé pour 2020.
- Il est précisé que Delphine a remis de l'ordre avec le nouveau trésorier, notamment pour les imputations budgétaires, lignes de comptes...
- Dépenses de fonctionnement :
 - « Virement section d'investissement » : noté pour équilibrer le budget cette année. Déficit d'investissement en 2019, il y avait un solde à réaliser.
 - Dominique MAYET demande s'il est possible de faire des transferts entre lignes de compte, ce à quoi Pierre ROZE répond que les transferts sont seulement possibles entre les chapitres.

- Une nouvelle ligne de compte a été créée pour 2020 : « ayants-droits Aubusson ». La somme correspondante ne peut être utilisée uniquement pour les villages dits comme « ayants-droits » tels que le Besset de la Pauze, la Chézal...
 - Il est notifié que désormais on récupère la TVA également sur le fonctionnement, notamment sur l'entretien des bâtiments, de la voirie.
 - Le grand livre de comptes est accessible, chaque conseiller peut demander à le consulter.
 - La ligne « fêtes et cérémonies » concerne par exemple la journée du 14 juillet, la ligne « réceptions » l'inauguration de l'Eglise, et la ligne « alimentation » concerne notamment l'aide alimentaire accordée à l'Abbé qui fait face à des difficultés depuis le confinement (CCAS)
 - « Redevances pour services rendus » résulte d'une mauvaise affectation de compte. Aura disparu en 2021.
 - « Rémunération personnel titulaires + contractuel » concerne la rémunération des 3 secrétaires et des 2 agents techniques, agent de la Poste, + contractuel
 - « Fournitures administratives » : la somme a augmenté car les anciennes reliures ont été refaites.
 - « Redevances licences, logiciels... » a été créée pour regrouper : Office 365, l'application Iliwap, le logiciel pour le télétravail.
 - « SDIS » : le montant est déterminé selon le nombre d'habitants. Il y a une bonification quand la commune a sa caserne. Les investissements sont réalisés par le Département. Il est précisé que la caserne de la commune doit être agrandie.
- Point sur les cotisations de la commune :
 - Parc Livradois Forez : 2 € par habitant = 1 600,00 €.
 - EPF-SMAF : 1 000,00 € reversés car la commune paye les impôts fonciers sur les biens en portage.
 - Point sur les subventions :
 - Ecole : 20 € par enfant sont attribués.
 - FSL : permet de régler les impayés.
 - Il y a une réserve notifiée « divers » aussi bien dans les cotisations que dans les subventions.
 - Dépenses d'investissements :
 - Emprunts de 50 937,47 € de 2019 se terminent en 2023 (à savoir que les emprunts ne peuvent être faits seulement sur 10 ans).
 - Adressage : il y avait une mauvaise imputation budgétaire.
 - Recettes d'investissements :
 - DETR sont versées par l'État.
 - FIC versés par le Département.
 - Inscription des montants en TTC.

- **Assainissement :**

- Subvention de la commune de 25 000,00 € basculée cette année pour l'assainissement.
- Dépenses : il reste 100 000,00 € à payer pour les travaux du Bouchet / le Mas, sur les 170 000,00 €.
- Recettes : aucun excédent ne peut être fait, car cela voudrait dire que la commune facture trop auprès des habitants.
- Il est demandé si l'assainissement jusqu'à l'Usine du Puy Vollore sera fait ? Pierre ROZE répond que techniquement cela n'est pas possible.
- Une étude est faite sur l'utilisation de la station d'épuration et sa capacité en fonction du nombre d'habitants et de touristes.
Tous les 2 mois, un rapport est fait.
Un jour ou l'autre, une seconde station d'épuration sera nécessaire, car la capacité de la 1^{ère} prend en compte les biens vacants, les résidences secondaires, et 50 à 70 personnes dans les 2 campings, en plus des habitants résidents à l'année.

- **Eau :**

- Les investissements de l'eau sont soumis aux amortissements, tout comme ceux de l'assainissement.
 - 20 % de subventions du Conseil Départemental uniquement pour l'eau.
- Sur les 6 premiers mois, les dépenses sont moindres que prévues, dû à la situation sanitaire actuelle. Sur les 853 821,64 € de dépenses de fonctionnement prévus, 224 192,61 € sont réalisés, soient environ 26 %.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES DIFFÉRENTS BUDGETS DE 2020.

MODIFICATIONS DE NOMINATIONS DE DELEGUES : nombre /et / ou intitulés

Secteur Intercommunal d'Énergie de Thiers (SIEG -Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme)

* M. DAMBRICOURT Pierre, délégué titulaire

* M. MAYET Dominique, délégué suppléant

Parc Naturel Régional Livradois Forez

M. MAYET Dominique, délégué titulaire

Prochain conseil municipal le lundi 20 juillet 2020, 18 H 30.

Fin de séance à 21 H 12.